



Agir pour
la biodiversité

Contribution déposée le 28/10/2024

Avis de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, AURA - Délégation Territoriale du Rhône dans le cadre d'une consultation publique sur une dérogation aux espèces protégées, concernant le péril aviaire à l'aéroport de Lyon Saint Exupéry

La LPO AuRA a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation. La LPO AuRA est agréée au titre de la Protection de l'Environnement, dispose également de l'agrément « Jeunesse et Éducation populaire » délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale et est habilitée à participer aux débats sur l'environnement dans le cadre d'instances départementales ou régionales.

Le site de l'aéroport Saint-Exupéry est un lieu qui, bien que artificialisé de manière significative, comporte une riche biodiversité.

On note la présence de nombreuses espèces protégées dans cet espace aéroportuaire (plus de 50 espèces), qui viennent se nourrir ou migrer : l'Aigle Royal, la Bergeronnette grise, la Bergeronnette printanière, la Bondrée apivore, le Bruant des roseaux, le Bruant proyer, le Bruant zizi, le Busard cendré, le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin, la Buse pattue, la Buse variable, le Chardonneret élégant, la Chevêche d'Athéna, le Choucas des tours, la Cigogne Blanche, le Circaète Jean-le-Blanc, le Coucou gris, le Cygne tuberculé, l'Effraie des Clochers, l'Epervier d'Europe, le Faucon crécerelle, le Faucon émerillon, le Faucon hobereau, le Faucon kobez, le Faucon pèlerin, la Fauvette à tête noire, le Glaréole à collier, le Gobemouche noir, le Goéland brun, le Goéland leucophaea, le Grand Cormoran, la Grande Aigrette, la Grue cendrée, le Guêpier d'Europe, le Héron cendré, le Héron garde boeufs, le Héron pourpré, le Hibou des marais, le Hibou moyen-Duc, l'Hirondelle de fenêtre, l'Hirondelle rustique, la Huppe fasciée, la Linotte mélodieuse, le Martinet à ventre blanc, le Martinet noir, la Mésange bleue, la Mésange charbonnière, la Mésange noire, le Milan noir, le Milan royal, le Moineau domestique, la Mouette rieuse, l'Œdicnème criard, l'Outarde canepetière, le Petit Gravelot, le Pic épeiche, le Pic vert, la Pie bavarde, la Pie-grièche grise, le Pigeon biset féral, le Pinson des arbres, le Pipit farlouse, le Pouillot véloce, le Rémiz penduline, le Rollier d'Europe, le Rougegorge familier, le Rougequeue noir, le Serin cini, le Tarier des prés, le Tarier pâle, le Traquet motteux et le Verdier d'Europe. On retrouve également des mammifères tels que la Belette, le Lapin de garenne, le Lérot noir, le Lièvre d'Europe, le Rat gris, le Blaireau Européen, le Renard roux et le Hérisson d'Europe (espèce protégée). Nous avons déjà déposé une contribution similaire en 2022 à ce sujet, sur une demande de dérogation aux espèces protégées.

Bien que nous soyons conscients des risques de collisions qu'il peut y avoir avec de nombreuses espèces, en particulier avec le Faucon crécerelle, la Buse variable, et le

Goéland Leucophaea, nous réitérons nos demandes qui sont les mêmes qu'en 2022. Tuer cette biodiversité n'est pas la solution et pose un problème éthique et écologique, dans un contexte d'extinction massive de la biodiversité.

Nous demandons à ce que des mesures passives, des alternatives non létales qui viseraient à repousser ces espèces, à les éloigner, soient de nouveau utilisées et combinées entre elles afin d'améliorer l'efficacité de ces techniques :

- Continuer à étudier la ressource alimentaire disponible et sa disponibilité sur la plateforme aéroportuaire (fauche régulière, déplacement de nioirs...)
- Tester de nouvelles méthodes d'effarouchement
- Essayer des matériels agricoles divers et de nouvelles mesures de gestion
- Diffuser des cris de détresse spécifiques à partir d'un véhicule équipé de matériels électroacoustiques très fiables (synthétiseur de cris de détresse spécialement conçu pour cette méthode, amplificateur de puissance, haut-parleurs à chambre de compression)
- Pratiquer le tir de fusées (crépitanes, détonantes, à double détonation) de courte, moyenne et longue portée au moyen des lanceurs associés
- Utiliser des torches laser par conditions de faible luminosité et dans le respect des règles de sécurité oculaire, télécommander ces bruiteurs ou des bornes autonomes à partir des véhicules de lutte animalière. Les agents d'exécution diffusent ainsi soit des cris de détresse, soit le « signal av. Alarme » en mode automatique, selon les situations; ce qui évite l'accoutumance et limite la gêne des riverains.
- Expérimenter de nouveau avec un panneau lumineux (AIRBIRD) + solution acoustique fixe comme cela a été le cas pour l'année 2019.

Nous aimerions aussi savoir ce qui explique que d'une année à l'autre, les collisions augmentent massivement ou baissent drastiquement (-65% en 2022, +44% en 2023).

La LPO peut s'impliquer auprès du personnel chargé de la gestion du péril aviaire, pour étudier la zone aéroportuaire et proposer des solutions qui permettent de préserver sa riche biodiversité, comme cela a pu se faire auprès d'autres aéroports (Genève).

Groupe Alerte et Veille Écologique LPO AURA - délégation Rhône
lpo69groupeave@gmail.com

LPO Auvergne-Rhône-Alpes
Délégation territoriale Rhône
100 Rue des Fougères 69009 Lyon
04 37 61 05 06 - rhone@lpo.fr